

## 76eme Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

## Sixième Commission

### Point 85 de l'Ordre du Jour :

L'Etat de droit au niveau national et international

Déclaration de la délégation du Cameroun

# Monsieur le Président, Distingués Délégués,

Ma délégation se réjouit de l'opportunité qui lui est donnée de contribuer au débat sur la promotion de l'Etat de droit au niveau national et international, dont l'objectif avoué est d'atténuer les inégalités et sortir la société et les hommes du communautarisme naturel et de se percevoir dans une relation politique d'égalité.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour la documentation relative au thème sous rubrique.

### Monsieur le Président,

Au plan interne, l'état de droit est la fondation du contrat social, c'est la manifestation achevée de la civilité inhérente à toute société, tant il règlemente, prescrit, interdit, protège, met pour ainsi dire fin à la licence et à l'omnipotence.

A l'échelle internationale, l'Etat de droit est le pilier de l'avènement d'un monde pacifique, prospère et plus juste tel que voulu par la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

Pour ma délégation, le droit oblige à une réflexion sur le sens, la valeur, la portée que peut représenter pour le bien commun l'adoption de telle ou telle loi ; il crée une distance avec l'immédiateté, avec la rapidité, avec l'émotion et il n'est pas contraire à l'idée démocratique que le temps de réflexion l'emporte sur le temps de l'émotion, car la volonté générale ne se produit pas spontanément, ni dans l'insouciance de l'instant , elle se fabrique avec mesure, avec prudence, et le droit est cette instance qui permet au temps court, léger et parfois étourdi d'une initiative législative de se confronter au temps long des principes que la Constitution énonce.

### Monsieur le Président, Distingués délégués,

Le Cameroun fait de la promotion de l'Etat de droit une nécessité absolue et met tout en œuvre pour que chaque camerounais et camerounaise, dans le respect de la loi, s'exprime, vaque à ses occupations et participe à l'effort de construction nationale. Au Cameroun, tout le monde est égal devant la loi et, l'accès à la justice est un droit constitutionnel que chaque citoyen vit au quotidien, notamment par le mécanisme d'« assistance judiciaire », qui permet l'accès des plus démunis à la justice.

Mon pays, a réalisé de nombreux efforts à l'effet de renforcer l'état de droit au niveau national. Sans prétendre à l'exhaustivité, il faut relever la mise en place du Conseil constitutionnel, garant de l'interaction entre les pouvoirs, l'intégrité des scrutins, et la conformité des lois et conventions internationales à la Constitution.

Mon pays qui est engagé dans un vaste projet de reformes et de modernisation de ses institutions, a implémenté la loi du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées en organisant des élections régionales qui ont permis aux élus locaux de désigner leurs représentants dans les 10 Régions du Cameroun. Cette régionalisation vise à promouvoir un développement participatif, et à prendre en compte les spécificités de chaque Région dans la gestion des ressources locales. Et afin que les camerounais et camerounaises puissent s'épanouir librement dans ce nouveau paysage, les Hautes autorités de mon pays ont entrepris de restaurer l'autorité de l'Etat dans certaines zones en surchauffe.

A cet égard, mon pays a pleinement confiance en l'amitié et aux systèmes judiciaires des pays dans lesquels se trouvent des compatriotes ou autres personnes dont les actions quotidiennes contribuent au desordre sur son territoire et espère que ces personnes responsables d'atrocités seront traduites en justice pour répondre de leurs forfaits.

Mon pays est également depuis de longues années, engagé dans une lutte sans merci contre la corruption qui porte ses fruits et considère que la corruption devrait être perçue de manière globale, systémique, afin que les réseaux de corrupteurs et de corrompus internes et internationaux soient traités avec la même rigueur.

Mon pays appelle également ses partenaires à condamner les manœuvres des hors la loi qui instrumentalisent certaines revendications pour semer le désordre dans certaines régions du pays et empêchent ainsi à certains citoyens de bénéficier du régime des libertés institué par les textes nationaux et internationaux pertinents en la matière.

Toutefois, le Cameroun tient à réitérer avec force que, l'Etat de droit est et demeure une quête inachevée, c'est une asymptote vers laquelle tendent toutes les sociétés qui ont le souci d'adapter leur ordonnancement juridique à leur modernité. Et en tant que tel, la promotion de l'Etat de droit ne saurait servir de prétexte pour cristalliser le choc des civilisations ou servir d'instrument d'influence à l'aune duquel on distribuerait des bons ou des mauvais points au gré des convenances.

### Monsieur le Président, Distingués délégués

Le Cameroun reconnaît et salue l'engagement de l'ONU dans les actions collectives visant à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international rappelés dans les Résolutions pertinentes N°63/128 et 75/141. La nécessité de renforcer le respect de l'état de droit aux niveaux national et international afin de parvenir à la paix et à la stabilité internationale est une constance dans les travaux de la sixième Commission. L'état de droit est un prérequis à la paix, à la justice et au développement économique.

Ma délégation est toutefois préoccupée par l'émergence d'un nouveau droit qui doit être encadré, afin de rester en phase avec le consensus séculaire qui permet de maintenir la stabilité internationale.

Pour ma délégation, la paix internationale est tributaire de l'existence et du respect du droit. C'est dire que le droit doit rester droit dans son acception, impersonnel dans son énonciation, son implémentation et bien loin des instrumentalisations.

Même si le monde est en pleine mutation, sa stabilité et sa sécurité seront garanties par la capacité des Etats à rester disciplinés et à agir dans le cadre de la légalité instituée par la Charte des Nations Unis et par d'autres instruments pertinents, ce qui permettrait d'appréhender les problèmes du moment, d'anticiper les crises de demain et d'envisager l'avenir avec sérénité. Etant entendu que le monde est à la recherche d'une gouvernance adaptée aux impératifs de développement de nos nations, la réalisation de cet objectif serait vaine sans la paix, le respect du droit international par tous et la solidarité agissante à l'échelle de la planète. Pour ma délégation, la Communauté internationale devrait promouvoir le respect de l'ordre juridique international caractérisé par plus d'équité, loin des éclectismes, des ingérences et du clientélisme, un ordre qui intègre les intérêts de tous les Etas, qui se préoccupe de leurs soucis, respecte l'égalité souveraine et l'égalité de traitement entre les pays riches et les pays pauvres au sein des organisations et institutions internationales.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.